

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 11 (1923)

**Heft:** 156

  

**Artikel:** Convocation au IXme Congrès de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes : (Rome, 12-19 mai 1923)

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-257754>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LE

# Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

## ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—  
 ETRANGER... • 6.50  
 Le Numéro.... • 0.25

## RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)  
 Compte de Chèques I. 943

## ANNONCES

12 insert. 25 insert  
 La case, Fr. 45.— 80.—  
 2 cases, • 80.— 160.—  
 La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

**SOMMAIRE:** Convocation au IX<sup>e</sup> Congrès de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes (Rome, 12-19 mai 1923). — Carrières féminines, l'Administration (*suite et fin*): Marg. MATHEZ. — De ci, de là... — Nous fléchissons...: *Le Mouvement Féministe*. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féministes. — En réponse... — *Feuilleton*: Le sentiment maternel chez les jeunes filles, résultat d'une enquête: Alice DESCEUDRES. — Notre bibliothèque: de l'Oie blanche à l'Oie noire et la vraie jeune fille; Conseil international des femmes, rapports de la période 1920-1922: *Wie ich mein Kindlein pflege*.

**AVIS IMPORTANT.** — Nous serons bien reconnaissantes à tous ceux de nos abonnés, qui, ne l'ayant pas encore fait, voudront bien s'acquitter ce mois encore du montant de leur abonnement pour 1923 à notre compte de chèques postaux N° I. 943. (Prix officiel de l'abonnement: 5 fr. 05; prix de revient du journal: 6 fr.)

En effet, nous serons obligées de recouvrer dès février par remboursement postal le montant des abonnements non encore payés, et nous ne pouvons assez répéter quelle peine donne ce travail supplémentaire, quels frais il occasionne, tant pour notre Administration que pour nos abonnés, et combien un paiement par compte de chèques dès maintenant nous facilite la tâche.

Merci d'avance à tous ceux qui nous rendront ce service.

« Le MOUVEMENT FÉMINISTE »

**P.-S.** — Prière instante à nos abonnés de l'étranger de bien vouloir eux aussi s'acquitter du montant de leur abonnement, soit par l'intermédiaire de leurs amis habitant la Suisse, soit par mandat international. Le prix de l'abonnement pour l'étranger est à calculer en francs suisses.

## CONVOGATION AU IX<sup>me</sup> CONGRÈS

de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes  
 (Rome, 12-19 mai 1923)

L'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes invite les vingt huit Sociétés nationales qui lui sont affiliées, et les vingt Sociétés qui, soit sont provisoirement affiliées, soit demandent leur affiliation, à envoyer au neuvième Congrès qui se tiendra à Rome du 12 au 19 mai 1923, une délégation aussi complète que possible et dûment accréditée. Elle invite également les gouvernements de toutes les nations à y envoyer des délégués officiels, et adresse d'avance une cordiale bienvenue aux déléguées fraternelles d'Associations féminines nationales ou internationales qui sont d'accord avec le programme de l'Alliance, comme aux partisans individuels de notre mouvement.

Au Congrès de Genève en 1920, vingt-deux nouvelles victoires suffragistes furent annoncées. A Rome, l'Alliance célébrera la reconnaissance de l'égalité des droits politiques à

toutes les femmes des Etats-Unis d'Amérique — et saluera cette même égalité en Irlande, à Bombay, à Madras, à Travancore, à Jahalwar, à Cochin et à Burma, les premières contrées d'Orient qui ont donné le droit de vote aux femmes.

Nous pourrions également féliciter les Danoises de l'obtention du droit à l'égalité de salaires entre hommes et femmes dans les postes de fonctionnaires — les Australiennes, qui peuvent maintenant élire des femmes à certains Parlements d'Etats — les Allemandes, les Autrichiennes, les Belges, les Espagnoles, les Portugaises, les femmes de la République Argentine et des Indes, pour l'admission des femmes aux carrières juridiques — les femmes des Etats-Unis d'Amérique, dont le pays marque le chemin aux autres nations en reconnaissant à la femme mariée le droit de garder sa propre nationalité — les Norvégiennes, les Suédoises, les Roumaines, les Françaises, les Anglaises, les femmes de l'Uruguay, de l'Australie et du Siam, dont les gouvernements ont délégué des femmes aux Assemblées, aux Commissions ou aux Conférences de la Société des Nations — et enfin les femmes de nombreux pays pour tous les progrès réalisés vers notre but ultime: *l'établissement d'une réelle égalité de droits, de lois et de responsabilités entre hommes et femmes.*

Des femmes députées diront à Rome le travail accompli par elles dans les Parlements de plusieurs nations; des femmes de l'Orient relateront les grands progrès réalisés dans leurs pays. Le Congrès établira les moyens de venir pratiquement en aide de façon internationale aux femmes des pays non encore affranchis dans leurs efforts pour obtenir le droit de vote. Des séances spéciales seront consacrées à la question de l'égalité de salaire pour l'égalité de travail; de l'égalité de la morale; de la nationalité de la femme mariée; de la situation économique de la femme et de celle des enfants illégitimes; des rapports entre les femmes affranchies et les partis politiques; à l'étude de ce que peuvent faire les femmes affranchies pour réaliser le programme de l'Alliance, sur la délimitation duquel des décisions seront également prises.

Car si le droit de vote est notre premier but, il reste encore beaucoup à faire avant que, délivrées de l'entrave des préjugés séculaires et d'un sentimentalisme conventionnel, les femmes soient réellement libres de partager avec les hommes et dans toutes les sphères la responsabilité de la reconstruction d'un monde meilleur.



Venez donc, vous tous et toutes qui avez à cœur l'honneur et la liberté de la femme, nous apporter votre concours dans la grande campagne en faveur des femmes latines. Venez dans la Ville Eternelle, qui a vu naître l'aurore de la civilisation européenne, affirmer votre foi dans la grandeur de la collaboration de la femme à un idéal de civilisation universelle et basée sur la justice et l'égalité.

Carrie CHAPMAN-CATT, présidente.

Marg. de WITT-SCHLUMBERGER, 1<sup>re</sup> vice-présidente. —

Chrystal MACMILLAN, 2<sup>me</sup> vice-présidente. —

Anna LINDEMANN, 3<sup>me</sup> vice-présidente. —

Anna WICKSELL, 4<sup>me</sup> vice-présidente. —

Margery CORBETT-ASHBY, secrétaire. —

Katherine DEXTER-McCORMICK, trésorière. —

Eleanor RATHBONE. — Antonia GIRARDET-

VIELLE. — Margherita ANCONA. — Adèle

SCHREIBER-KRIEGER.

### Quelques renseignements sur le Congrès

**Déléguées.** — Toute Association nationale affiliée a le droit d'être représentée par douze déléguées titulaires et douze déléguées suppléantes régulièrement accréditées. (En ce qui concerne la Suisse, c'est à l'Association suisse pour le Suffrage féminin qu'il appartient de désigner ces douze (ou vingt-quatre) déléguées. (*Réd.*))

**Congressistes.** — Le Congrès est ouvert à tout congressiste à titre individuel.

**Finances.** — Tout délégué, tout membre associé, tout congressiste (à l'exception des délégués gouvernementaux) aura à payer une contribution de 20 lire italiennes.

**Correspondance.** — Toute demande d'information, tout envoi d'argent (don ou contribution) peut être adressé dès maintenant et jusqu'au 15 avril 1923 au Bureau Central de l'Alliance internationale, 11, Adam Street, Adelphi, Londres, W. C. 2. A partir du 15 avril, au Secrétariat du Congrès, Palazzo delle Esposizioni, via Nazionale, Rome.

**Avis important.** — Les autorités italiennes ont aimablement promis des tarifs spéciaux sur les chemins de fer, ainsi qu'une réduction partielle ou peut-être même totale des frais d'entrée dans les musées de Rome, à tous les congressistes qui seront munis d'une carte d'invitation du Comité italien. Pour bénéficier de ces avantages, prière d'envoyer le montant de la contribution au Congrès (20 lire) au Bureau de l'Alliance avant le 15 avril.

#### PROJET DE PROGRAMME

*(Toute modification essentielle ou de détail étant réservée.)*

MERCREDI 9, JEUDI 10 et VENDREDI 11 MAI: Réunions des Comités.

SAMEDI 12 MAI: Conférences sous les auspices des Commissions de l'Alliance: A travail égal, salaire égal, et droit au travail de la femme. — Questions morales (présidente M<sup>me</sup> de Witt-Schlumberger). — Nationalité de la femme mariée (présidente Miss Ch. Macmillan). — Subventions à la maternité et enfance illégitime (présidente: Miss Rathbone).

DIMANCHE 13 MAI. *Matin*: Réunion des Comités. *Soir*: Réception organisée par le Comité de l'Alliance et par le Comité Italien.

LUNDI 14 MAI. Ouverture du Congrès. Discours de Mrs. Chapman Catt et des Comités Italiens. Vote des résolutions présentées par les Conférences sur l'égalité des salaires et sur les questions morales. — 5 h. Réception. Soirée libre.

MARDI 15 MAI. *Matin*: Vote des résolutions présentées par les Conférences sur la nationalité de la femme mariée et sur les subventions à la maternité. — Excursion et déjeuner organisés par le Comité Italien. — *Soir*: Séance du Congrès. Rapports divers.

MERCREDI 16 MAI. *Matin et après-midi*: Conférence organisée par le Comité des femmes affranchies (les femmes et les partis politiques, les femmes députées, comment les femmes électrices peuvent elles faire adopter les résolutions votées par l'Alliance, etc.) — *Soir*: Discours prononcés uniquement par des femmes députées.

JEUDI 17 MAI. *Matin*: Questions diverses. — *Après-midi et soir*: Conférences des femmes non affranchies (le programme sera donné ultérieurement).

VENDREDI 18 MAI. *Matin*: Election du Comité. Questions diverses.

Discours de représentantes de pays qui n'ont pas eu l'occasion de prendre la parole. — *Soir*: Grand meeting, discours de femmes représentant tous les continents. Présentation du nouveau Comité. Discours d'adieu de Mrs. Chapman Catt.

(En raison du retrait de Mrs. Chapman Catt de la présidence de l'Alliance, ce meeting aura une importance toute spéciale, et prendra peut-être place dans un des lieux historiques de Rome.)

## Carrières féminines

### L'ADMINISTRATION

*(Suite et fin.)*<sup>1</sup>

Le jeune homme qui se destine à l'administration commence par fonctionner comme « aide de chancellerie ». Il peut être nommé commis de chancellerie de 2<sup>me</sup> et de 1<sup>re</sup> classe. Suivant ses connaissances et ses capacités, il peut aspirer à devenir secrétaire en chef de chancellerie, voire même secrétaire de département. (Cette hiérarchie s'applique seulement aux départements.)

La jeune fille, elle, est entrée jusqu'ici dans l'administration un peu par hasard, à la faveur des circonstances, à titre d'employée auxiliaire, le plus souvent comme sténo-dactylographe. Peu à peu on s'est aperçu qu'elle exécutait certains travaux mieux que les jeunes gens, qu'elle y apportait plus d'assiduité et de conscience. On admet aujourd'hui que la sténo-dactylographie, la téléphonie rentrent tout à fait dans le cadre des attributions féminines. Ainsi, la nouvelle loi sur les traitements, qui est en discussion, va créer dans ce but deux classes spéciales pour les sténo-dactylographes.

C'est donc par cette porte que continuera à pénétrer, le plus souvent, l'élément féminin dans l'administration. De là, les jeunes filles, si elles le désirent et si elles possèdent les aptitudes voulues, auront accès aux autres classes de traitements et « monteront » pour ainsi dire automatiquement.

\* \* \*

Parce que la *sténo-dactylographe* est un organe d'exécution, son travail est considéré, souvent, avec un peu de dédain par beaucoup, et cela non seulement dans l'administration même. On est généralement de l'avis que ce travail est purement machinal et ne demande pas une grande intelligence.

Peut-être y a-t-il là un malentendu?

Il n'y a de travail mécanique que celui qu'on veut bien exécuter machinalement. Dès lors, un musicien qui se contenterait de répéter sur un instrument les notes écrites sur le papier sans se soucier de ce qu'elles contiennent réellement serait un automate au même titre que la dactylographe qui ne chercherait pas à comprendre ce qu'elle copie. Mais il n'est pas de besogne où l'on ne puisse apporter un brin d'intelligence et de réflexion. Or, la sténo-dactylographe peut mettre, dans son ouvrage, beaucoup d'intelligence et de réflexion, si elle le veut.

Ce qu'elle perçoit auditivement vient se photographier dans son cerveau avant de se fixer sur le papier. Il se peut qu'au moment de la dictée, la jeune fille ne réalise pas complètement ce qu'elle sténographie. Cela dépendra du degré de concentration qu'elle peut atteindre. Mais si elle ne comprend pas ce qu'elle entend, il y a bien des chances pour que, l'instant d'après, lorsqu'elle sera, devant sa machine, occupée à transcrire son sténogramme, elle écrive tout autre chose que ce qui lui a été dicté. Il est parfois des « coquilles » drôles, dont on rit; mais il en est d'autres qui ne font pas grand honneur à l'intelligence et aux connaissances générales de leur auteur.

La qualité de la sténo-dactylographe dépendra tout naturellement de son degré d'instruction. Si l'on peut, à la rigueur, avec une instruction rudimentaire, arriver à faire un peu de correspondance commerciale courante, cela ne suffit par contre plus pour transcrire des travaux scientifiques, et la jeune fille qui a un peu plus qu'un bagage primaire se familiarisera plus vite et plus facilement avec des termes techniques qu'une camarade moins développée. Il n'est pas à la portée de chacun de suivre les écoles supérieures, mais chacun peut lire, regarder, observer, écouter, questionner. Ce ne sont, plus, aujourd'hui, les occasions de s'instruire qui manquent.

Voici quelques aptitudes physiques et psychologiques qu'il nous paraît utile de rencontrer chez la sténo-dactylographe. Hâtons-

<sup>1</sup> Voir le *Mouvement Féministe* du 10 janvier 1923.